

## **CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE du mardi 16 décembre 2014**

L'an deux mille quatorze, le 16 décembre à 16 heures, le Conseil Municipal de Méry-ès-Bois, régulièrement convoqué par courriel du 12 décembre 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilbert ETIEVE.

### **Présents :**

M. Gilbert ETIEVE

Mmes Yvette CHAPUIS, Chantale GUILLON, Danièle PAJON, Juliette LAURENT.

MM François COUDRAT, Jean-Pierre DESCHAMPS, Emmanuel DEZ, Pierre MAURIAT, Etienne PAUL-HAZARD.

### **Absents :**

Mme Isabelle DUPLAIX.

MM Frédéric BOUTEILLE, Matthieu HABERT, Stéphan HERMSEN, Sébastien PERIER.

**Secrétaire de séance** : Mme Juliette LAURENT

### **Ordre du jour :**

- Décision modificative budget eau-assainissement

### **- Décision modificative n°4 - Budget Service des Eaux et Assainissement**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative ci-dessous du budget "Service des eaux et assainissement" de l'exercice 2014. Il s'agit de travaux d'investissement réalisés en régie, les factures ont été réglées en fonctionnement.

Désignation	Dépenses	Recettes
	Augmentation crédits	Augmentation crédits
<b>FUNCTIONNEMENT</b>		
D-023 : Virement à la section d'investissement	7 000.00€	0.00€
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>7 000.00€</b>	<b>0.00€</b>
R-722 : Immobilisations corporelles	0.00€	7 000.00€
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>0.00€</b>	<b>7 000.00€</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 000.00€</b>	<b>7 000.00€</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00€	7 000.00€
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation</b>	<b>0.00€</b>	<b>7 000.00€</b>
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	7 000.00€	0.00€
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>7 000.00€</b>	<b>0.00€</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>7 000.00€</b>	<b>7 000.00€</b>

### ***Délibération n°1486***

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité des membres présents, cette décision modificative.

La séance est levée à 16h20